



## **Déclaration préalable CTM du 3 décembre 2015**

### **La réforme territoriale**

Monsieur le secrétaire général, vous avez indiqué aux OS, lors de votre visite récente à Bordeaux, que la réorganisation que nous sommes en train de vivre, relevait exclusivement de l'échelon régional...et que vous, administration centrale de 2 Ministères, n'aviez rien à vérifier, contrôler, harmoniser...

Il est dès lors parfaitement compréhensible que le préfet Nevache se soit inquiété lors de la réunion du groupe de travail du CSFPE consacré au suivi de la réforme territoriale de L'État du 17 novembre dernier à la DGAFP, des différences d'application constatées sur le terrain et du rappel par la MICORE des règles... A quelques semaines de l'échéance, la MICORE est encore obligée de rappeler les règles.

La déconcentration n'est pas, que l'on sache, la féodalité et ce ne sont pas des fiefs que les textes vous demandent de piloter. Un pilotage qui aurait pu certainement éviter ce que l'on constate sur le terrain :

- par exemple, une course à l'échalote, enfin aux postes, dans laquelle les initiés se concoctent des postes sur mesure et les autres subissent, sans connaître les règles du jeu...qui de toute manière changent au gré des décisions d'autorités livrées à elles-mêmes.
- mais encore, des organisations incohérentes tant au regard du service public, de l'intérêt général, des missions que du fonctionnement courant des services.

Doit-on aborder la perte de responsabilités, de dévalorisation professionnelle et plus généralement de perspective et de sens ?

La réforme sera faite : tout est mis en œuvre, même en dépit du bon sens, pour cela ; quitte à user d'artifices tels que par exemple, l'interministérialité ; mais monsieur le secrétaire général, au sein même de notre ministère, vos agents n'ont pas accès à l'information relative

aux postes ouverts dans les DREAL, figurant sur l'application réservée aux ingénieurs de l'industrie et des mines.... ils n'ont de même aucune connaissance des postes ouverts à la DGAC, service du ministère.

Et que dire de l'accès à l'information des possibilités offertes dans les autres ministères...et on ne parle ici que de l'accès à l'information.

Alors oui cette réorganisation se fera...mais sachez-le monsieur le secrétaire général, si vous l'aviez, vous avez perdu la confiance des agents.

### **La situation des services du MEDDE au regard des événements récents et de l'état d'urgence :**

Notre Ministère de par ses missions relatives à l'aménagement du territoire, aux transports, à l'énergie et à la gestion des risques est en première ligne au regard des événements de ces derniers jours.

Que se soient les chargés de mission sécurité défense, les agents des directions métier ou du Service de Défense, Sécurité et Intelligence Economique (SDSIE), partout sur le terrain nos collègues sont pleinement mobilisés dans la lutte contre le terrorisme. Pourtant, bien que dans l'ombre, comme d'autres professions dont on parle souvent peu dans ces moments où l'enchaînement des événements expose les forces de sécurité et de défense, nos collègues doivent être félicités et aidés par les autorités compétentes. Puisque aujourd'hui le pacte de sécurité prime sur le pacte de stabilité, qu'en est-il de la baisse des effectifs dans ces domaines d'activités ? Notre Ministère doit être renforcé en moyens financiers et humains pour pouvoir assurer ses missions de protection de nos concitoyens. Devons-nous vous rappeler la sensibilité de certaines infrastructures, de certains opérateurs publics ou des réseaux d'énergie ? Le Gouvernement renforcera-t'il les effectifs pour enrayer enfin la dégradation du service que peut rendre notre Administration ? Quelles demandes comptez-vous porter au plus haut niveau de l'État ?

Quelles mesures individuelles et collectives seront prises pour les agents qui auront été mobilisés jour et nuit pour faire face aux instants paroxystiques de ces derniers jours ?

### **Conférence of the parties 21 dite COP21 ( en français Conférences Des Parties ): quelle empreinte écologique et sociale ?**

La COP 21 semble, depuis son arrivée à la tête du MEDDE, être la préoccupation majeure de notre Ministre. Loin devant la défense des missions de notre Ministère, les conditions de travail et l'organisation même des services.

De fait la cause est louable, mais justifie t'elle une empreinte écologique catastrophique ?

Lorsqu'au moins un mail par jour est envoyé à tous les agents, là où un portail web suffisait, ce sont d'importantes ressources écologiques gâchées. De même, on ne peut que déplorer la faible participation de l'économie locale dans l'organisation de ce vaste chantier, accroissant d'autant une empreinte écologique catastrophique.

Comment qualifier également l'impact social de ce barnum ? Des salariés de l'Europe de l'Est payés à la moitié du SMIC, des agents du ministère sous pression pour accepter d'être mobilisés et ensuite corvéables à merci.

L'UNSA dénonce que les agents mobilisés pour cet événement puissent être amenés à travailler de façon totalement illégale au regard du Code du Travail, et qu'ils ne soient pas indemnisés pour les heures supplémentaires passées. En aucun cas l'UNSA ne cautionne une pseudo mobilisation volontaire qui, à notre sens, a été obtenue par la pression.

Puisque nous sommes le Ministère de L'État exemplaire, nous vous demandons un bilan exhaustif de l'organisation de la COP 21 sur le plan écologique et social.

### **RIFSEEP : Demande de dérogation du MEDDE / MLTER**

Mesdames les ministres du MEDDE et du MLTER ont envoyé un courrier commun pour demander une dérogation pour l'entrée dans le RIFSEEP pour plusieurs corps du ministère (notamment les corps de la filière technique). Avez-vous eu une réponse du guichet unique ?  
Si oui, quelle est-t-elle ?

### **Déclinaison ministérielle du dossier PPCR**

Le Gouvernement a décidé d'appliquer le projet de protocole relatif aux parcours professionnels aux carrières et aux rémunérations.

L'UNSA signataire de ce document au regard des avancées, notamment salariales, qu'il apporte pour les agents, souhaite qu'il s'applique le plus rapidement possible pour améliorer le pouvoir d'achat de nos collègues.

Si pour les corps "types" la DGAFP a la main, pour nos corps ministériels "atypiques" une déclinaison ministérielle sera nécessaire.

L'UNSA demande donc l'ouverture immédiate d'une négociation pour l'ensemble des corps concernés avec les organisations syndicales représentatives au CTM.

Enfin, les actes de barbarie perpétrés récemment à Paris nous conduisent à rendre hommage à tous les agents publics qui se sont mobilisés et qui continuent de le faire pour porter secours, pour soigner, pour protéger,... et à réaffirmer l'importance de la fonction publique dans notre pays, sa mission et sa place.

Pour l'UNSA en ces heures difficiles les valeurs universelles qui nous unissent doivent être plus fortes que nos différences.